

Nom commercial : Wiolyt (REF 52460)

Version actuelle: 4.0.3, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.0.2, établi le: 16.12.2014

Région: FR

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****Wiolyt (REF 52460)****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Production de prothèses dentaires dans un laboratoire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**BEGO Bremer Goldschlägerei
Wilh. Herbst GmbH & Co. KG
Wilhelm-Herbst-Str. 1
28359 Bremen

N° de téléphone +49/ 421/ 2028 – 0

N° Fax +49/ 421/ 2028 – 115

Email msds@bego.com

Service émetteur / téléphoneServices d' Etudes & de Développement de matériaux, d'alliages et de produits céramiques; +49/ 421/ 2028 – 130
(Chef du service de développement d'alliages)**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

msds@bego.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Eye Dam. 1; H318

Met. Corr. 1; H290

Skin Corr. 1A; H314

STOT RE 2; H373o

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

C; R35

Xn; R22

Informations relatives à la classification

La classification du produit comme "corrosif" est basée sur le pH extrême, cf.:

- Règlement n°1272/2008 dit « CLP », annexe I, section 3.2.2.2 / 3.2.3.1.2);
- Directive n°1999/45 (DPD), cf. annotation annexe II partie B, section 4.1.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH05



SGH08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

éthylène-glycol

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460)

Version actuelle: 4.0.3, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.0.2, établi le: 16.12.2014

Région: FR

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H373o Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
donnée non disponible
Evaluation vPvB
donnée non disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants
3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges
Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance			Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification 67/548/CEE	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	éthylène-glycol				
	107-21-1 203-473-3 603-027-00-1 01-2119456816-28	Xn; R22	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373o	> 90,00	% en poids
2	acide sulfurique				
	7664-93-9 231-639-5 016-020-00-8 -	C; R35	Skin Corr. 1A; H314 Met. Corr. 1; H290	> 5,00 - < 15,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases R, H et EUH mentionnées: voir article 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	B	Skin Irrit. 2; H315: C >= 5% Eye Irrit. 2; H319: C >= 5% Skin Corr. 1A; H314: C >= 15%	-	-

Pour le texte complet des notes: voir article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H373 orale; rein; -

SECTION 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours
Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460)**Version actuelle:** 4.0.3, établi le: 29.01.2015**Version remplacée:** 4.0.2, établi le: 16.12.2014**Région:** FR**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. Consulter le médecin.

Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone; extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Mousse

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxydes de soufre; Oxyde et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Accorder les produits d'extinction et les mesures de lutte contre les incendies au feu de l'environnement. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Éviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Équipement de protection individuelle – cf. section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une ventilation suffisante. Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres sections

Donnée non disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doit être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau en conformité avec les règles de l'art.

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460)

Version actuelle: 4.0.3, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.0.2, établi le: 16.12.2014

Région: FR

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Tenir douche de secours à la disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Substances explosives; Peroxydes; Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3	
	2000/39/EWG			
	Ethylene glycol			
	VLE	104	mg/m ³	40 ml/m ³
	VME	52	mg/m ³	20 ml/m ³
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin		
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France			
	Ethylèneglycol			
	vapeurs			
	VLE	125	mg/m ³	50 ml/m ³
2	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France			
	Acide sulfurique			
	VLE	3	mg/m ³	
	VME	1	mg/m ³	

Valeurs DNEL et PNEC**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	éthylène-glycol			107-21-1 203-473-3
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	106 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	35 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	éthylène-glycol			107-21-1 203-473-3
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	53 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	7 mg/m ³

Nom commercial : Wiroylt (REF 52460)

Version actuelle: 4.0.3, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.0.2, établi le: 16.12.2014

Région: FR

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	éthylène-glycol		107-21-1 203-473-3	
	Eau	eau douce	10	mg/l
	Eau	eau marine	1	mg/l
	Eau	Eau dégagement intermittent	10	mg/l
	Eau	eau douce sédiment	37	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	3,7	mg/kg poids sec
	sol	-	1,53	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	199,5	mg/l

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement les gants de protection endommagés ou présentant des traces d'usures. Concevoir les procédures de façon à éviter le port permanent des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur			
liquide			
incolore			
Odeur			
légèrement douceâtre			
Seuil d'odorat			
Donnée non disponible.			
pH			
Valeur	<	1	
Température de référence		20	°C
Concentration		100	%
Point d'ébullition / Zone d'ébullition			
Donnée non disponible.			

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460)

Version actuelle: 4.0.3, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.0.2, établi le: 16.12.2014

Région: FR

Point de fusion / Zone de fusion	
Donnée non disponible.	
Point de décomposition / Zone de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	101 °C
Température d'auto-inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Propriétés comburantes	
Donnée non disponible.	
Propriétés explosives	
Donnée non disponible.	
Inflammabilité (solide, gaz)	
Donnée non disponible.	
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;	
Donnée non disponible.	
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Donnée non disponible.	
Densité de vapeur	
Donnée non disponible.	
Taux d'évaporation	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Donnée non disponible.	
Densité	
Valeur	1,175 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	
Température de référence	20 °C
Remarque	entièrement miscible
Solubilité(s)	
Donnée non disponible.	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	
Donnée non disponible.	
Viscosité	
Valeur	19,035 mPa*s
Type	dynamique
Valeur	16,2 mm ² /s
Température de référence	20 °C
Type	cinématique

9.2 Autres données

Autres données
Donnée non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460)

Version actuelle: 4.0.3, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.0.2, établi le: 16.12.2014

Région: FR

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la section 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

En cas d'addition d'eau, production de chaleur. Pour diluer, toujours introduire l'acide dans l'eau, jamais le contraire. Lors de la dilution ou de la dissolution dans l'eau, il se produit toujours un fort échauffement. Réactions avec les alcalis et les métaux.

10.5 Matières incompatibles

Métaux; Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxydes de soufre (SOx)

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
2 acide sulfurique			
DL50		2140	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Toxicité dermale aiguë			
Donnée non disponible.			
Toxicité aiguë par inhalation			
Donnée non disponible.			
Corrosion cutanée/irritation cutanée			
Donnée non disponible.			
Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
Donnée non disponible.			
Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	Homme		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Mutagenicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Type d'examen	Bacterial Reverse Mutation Test		
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460)

Version actuelle: 4.0.3, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.0.2, établi le: 16.12.2014

Région: FR

Toxicité pour la reproduction	
Donnée non disponible.	

Cancérogénicité	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		150	mg/kg bw/d
Durée d'exposition		12	mois
Espèces		rat	
Organe cible		rein	
Méthode		OECD 452	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	
Le produit a des effets caustiques en contact avec la peau, les yeux et la muqueuse. Nocif en cas d'ingestion.	

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
CL50		>	50000 mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces		Pimephales promelas	
Source		ECHA	
2	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
CL50		42	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces		Gambusia affinis	

Toxicité sur les poissons (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
CE50		>	100 mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces		Daphnia magna	
Méthode		OCDE 202	
Source		ECHA	
2	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
CE50		29	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces		Daphnia magna	

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460)

Version actuelle: 4.0.3, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.0.2, établi le: 16.12.2014

Région: FR

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
Donnée non disponible.			
Toxicité pour les algues (aigüe)			
Donnée non disponible.			
Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			
Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
CE50		58	mg/l
Durée d'exposition		120	h
Espèces	boue activée		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Type	diminution du COD (carbone org. dissous)		
Valeur	90	- 100	%
Durée		10	jour(s)
Méthode	OCDE 301 A		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement dégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Évaluation PBT	donnée non disponible
Évaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres données

Autres informations	
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.	

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

Nom commercial : Wiolyt (REF 52460)

Version actuelle: 4.0.3, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 4.0.2, établi le: 16.12.2014

Région: FR

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	8
Code de classification	C1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	80
Numéro ONU	UN2796
Nom technique	ACIDE SULFURIQUE
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	8

14.2 Transport IMDG

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN2796
Nom et description	SULPHURIC ACID
EmS	F-A+S-B
Étiquettes	8

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN2796
Nom et description	Sulphuric acid
Étiquettes	8

14.4 Autres données

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460)**Version actuelle:** 4.0.3, établi le: 29.01.2015**Version remplacée:** 4.0.2, établi le: 16.12.2014**Région:** FR**Limitation d'emploi**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Remarque Annexe I, partie 1 + 2 : n'est pas nommé. En ce qui concerne des produits de décomposition se produisant éventuellement voir la section 10.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

SECTION 16: Autres Données**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Directive CE 67/548/CE ou 1999/45/CE dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases R, H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R35 Provoque de graves brûlures.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

B Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO Umwelt Consult GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 183, Tel.: +49(40)79 02 36 300, Fax: +49(40)79 02 36 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.